



# Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120  
Napierville (Québec) J0J 1L0

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 05 juin 2025, les règlements suivants:

- *Adoption du règlement 470 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances.*
- *Adoption du règlement 466-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Napierville.*
- *Adoption du règlement 468 sur la politique d'utilisation du parc de planche à roulettes de la municipalité de Napierville.*
- *Adoption du règlement 469 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Napierville*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville [au \*\*www.napierville.ca\*\*](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlements.

Ces règlements entreront en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 10 juin 2025.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

